

UN REGISTRE D'INSCRIPTIONS DE LA
CONFRERIE DU SAINT-SUAIRE DE L'ABBAYE DE CADOUIN

L'abbaye Notre-Dame de Cadouin a bénéficié de 1661 à 1696 de la présence sur le siège abbatial de deux abbés réguliers de marque. Le premier, dom Louis d'Arodes, abbé régulier de Fontguillem, avait permuté en 1661 avec l'abbé commendataire, Joseph de Montesquieu. J'ai souhaité jadis que la vie et l'action de celui-là soient mieux étudiées car il me semblait alors être à l'origine du mouvement de l'Étroite Observance de Cîteaux en Aquitaine. Docteur en théologie, il appartenait en effet à la réforme dès avant 1634 et en avait été, à plusieurs reprises, vicaire général et visiteur de monastères, notamment en 1664 où lui avait été confiée la visite de ceux du Poitou et de Gascogne. Il décéda à Bordeaux le 2 avril 1666.

Avait-on déjà obtenu, avant ce décès, que le roi conservât Cadouin sous une direction régulière ? Les circonstances de la succession restent à élucider. Il est certain que dom Pierre Mary obtint le brevet royal et ses lettres de nomination quelques jours plus tard seulement, dès le 12 avril. Lorsque j'étudiais la vie de cet abbé les recherches entreprises sur ses origines n'avaient pas abouti. Or, me penchant plus sérieusement sur le registre qui fait l'objet de mon étude présente, j'ai remarqué sous la date d'un 8 septembre dont l'année n'est pas indiquée mais qui doit se situer avant 1670 l'inscription de << *mademoiselle Anne de Dorette, Gaspar Mary, Marguerite Mary* >> du diocèse de Clermont. On peut penser avec quelque vraisemblance que ces personnes profitèrent pour s'inscrire ainsi d'une visite à leurs parents moines. Et je mets ce mot intentionnellement au pluriel car, à partir du 15 août 1669 où il s'était inscrit lui-même, on peut relever à plusieurs reprises la signature d'un frère Michel Mary, religieux profès de Cadouin et sans doute parent de l'abbé. Quoiqu'il en soit, lors de sa nomination, dom Pierre Mary avait déjà un passé notable au sein de l'Étroite Observance de Cîteaux et son rôle ne cessa de s'amplifier jusqu'à sa mort survenue le 5 mars 1696.

C'est donc sous ces deux abbés réguliers qui tinrent la crosse - il faut le souligner - une trentaine d'années chacun, que Cadouin connut un regain de ferveur et que la dévotion au saint Suaire conservé dans l'abbaye ne faiblit pas. En effet, dès 1662, sous

dom Louis d'Arodes, un nouveau registre de la Confrérie du Saint Suaire fut commencé. A partir de cette date les inscriptions vont se succéder avec plus ou moins de régularité. C'est donc ce document que j'ai eu dessein d'analyser ou du moins ce qu'il en reste actuellement.

Car la tâche n'est pas aisée. Le registre se présente en effet sous la forme d'un cahier de papier de 63 pages dont certaines ont été mutilées et d'autres arrachées. Une division par diocèses avait été initialement prévue ; des titres en haut de page et des onglets marginaux devaient faciliter les inscriptions et leur recherche éventuelle mais ce bel ordre n'a pas toujours été respecté. En outre les écritures sont fort diverses, parfois même illisibles selon les scripteurs, soit que les adhérents aient tenu à écrire ou à signer eux-mêmes sachant tout juste le faire soit qu'ils en aient chargé un proche ou le religieux présent << *pour ne savoir* >> le faire eux-mêmes. Il faut encore tenir compte de l'encre pâlie à certains endroits ou, au contraire, des taches d'encre fréquentes comme aussi des essais de plume d'oie ici ou là. On excusera donc ma tentative même - et surtout - si elle n'est pas couronnée de succès en tous points. De toute manière, il est évident que l'étude de cette source très partielle ne peut être qu'un témoignage incomplet de la vénération du Suaire sur un demi-siècle.

Je commencerai par les inscriptions de novices. Dès 1667, au lendemain même de l'installation de dom P. Mary, Cadouin fut désigné comme séminaire de l'E.O. pour la province de Bordeaux et de Poitiers. Le registre nous a conservé quelques noms de ces jeunes religieux :

Estienne Blosson qui signe

novice indigne un 11 septembre sans doute de 1667

Gérard Laroque, de Brive, le 15 avril 1668

François Blondon, de Limoges, le 27 avril 1681

Joseph Roussaud, limousin, le 12 septembre 1684

Pierre Bataille, d'Ahun en Basse-Marche, le 24 avril 1689

Antoine Bordas, de Brive, le 24 avril 1689

Antoine Fondary, peut-être du diocèse de Clermont, le 8 septembre 1684

Ce même document nous permet de connaître une partie de la vie de quelques-uns d'entre eux. Certains demeurèrent quelque temps à Cadouin comme le P. Gérard Laroque que l'on y retrouve jusqu'en 1674 et le P. François Blondon qui fut longtemps chargé de la paroisse voisine du monastère, La Salvetat. Quant au P. Antoine Fondary, il signait prieur de Cadouin le 10 juin 1696, donc au moment du décès de dom P. Mary. A qui s'étonnerait de voir un si petit nombre de novices - sept seulement - il faut rappeler que tous ne sont pas inscrits dans les pages-réservées à Cadouin ; certains le sont dans les pages de leur diocèse d'origine ; or certaines pages manquent. Il n'est pas dit non plus que tous les novices aient souhaité s'inscrire spécialement, se considérant peut-être comme faisant partie

Clairvaux



Alcobaca



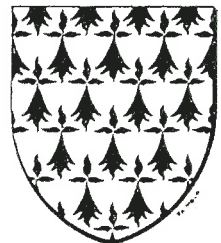
Furness



La Bénisson-Dieu



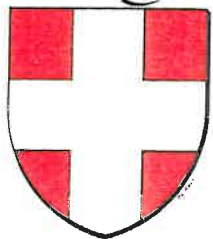
Coëmaloen



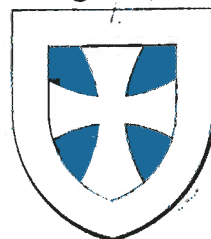
Citcaux



Chébéry



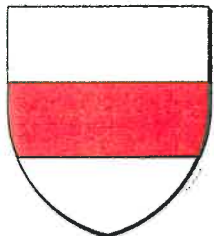
Montleison



Mazan



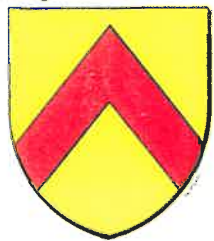
Beaupré



Beaupré

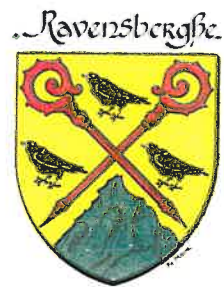
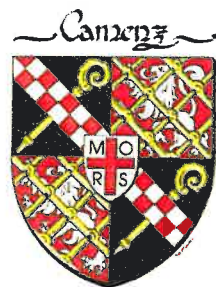
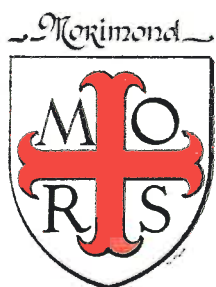
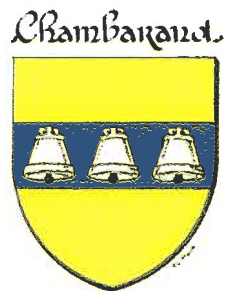
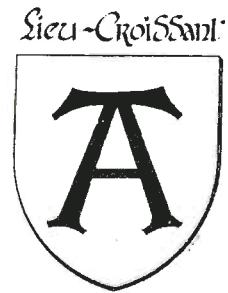


Breuil-Benoit



La Trappe





de droit de la Confrérie. Enfin on admettait au noviciat seulement en fonction des places vacantes dans chaque monastère, celles-ci étant elles-mêmes fonction des revenus. Or le tiers de ces revenus seulement revenait à la communauté et ces rentes provenant essentiellement des fruits de la terre étaient variables au gré des intempéries et du bon vouloir des fermiers. Enfin il est possible que certains jeunes se soient inscrits durant leur période probatoire de postulat où ils ne pouvaient encore faire précéder leur signature du mot *frère*. Ne serait-ce pas le cas de Jean Dalibert qui signe ainsi le 26 avril 1667 et dont on retrouvera la signature précédée de *frère* à plusieurs reprises avant de le retrouver le 7 juillet 1674 comme prieur de Fontguilhem ?

Après les novices il convient de faire une place aux religieux qui vécurent au moins quelque temps à Cadouin et s'inscrivirent à la Confrérie. Ce sont dans l'ordre chronologique :

14 juin 1666 Joseph d'Arodes
 26 avril 1667 François Lhommedieu, profès de Clairvaux
 28 avril 1667 Jean Dalibert
 20 septembre 1668 Joseph Viguier
 5 mai 1669 Jean Rousier
 15 août 1669 Michel Mary
 21 avril 1676 S. David
 9 juin après 1676 Benoit Duclair
 19 mai 1687 Martial Pigné
 26 mai 1697 Ambroise Le Meignan, prieur.

D'autres noms de religieux de Cadouin viennent compléter cette liste; ce sont pour la plupart d'entre eux les noms du sacristain ou du sous-sacriste qui a signé le registre à l'occasion d'inscriptions d'étrangers. A leur sujet une question reste pour moi sans réponse. Pourquoi leur propre adhésion ne figure t'elle pas sur le registre ? Comme je l'ai dit pour les novices il se peut qu'elle l'ait été en un autre recueil ou dans une partie disparue de celui qui m'occupe. Considéraient-ils que leur présence au monastère équivalait à une appartenance de droit à la Confrérie comme j'en ai suggéré l'hypothèse pour les novices ? Quoiqu'il en soit voici leur noms :

Baptiste Lesca, 1664-1666, sous-prieur
 Laurent Gachessin 1671
 B. Rossignol, 1673-1674
 Claude Floquet, 1673-1674
 Bernard Veziat, 1675-1676
 N...Bisdaret 1679
 Bernard Rousseau, 1680-1686

Jean Benoist 1684, sous-prieur 1689-1690

N...Beauchamp 1696

Bernard du Fournieux 1707

Benoit Terret 1716

A ces noms on peut ajouter N...Pinet en 1681 à moins qu'il ne s'agisse de Martial Pigné déjà vu ainsi que quelques prénoms secs : Jean ... en 1663-1667, Joseph à compter de 1666 (d'Arodes ?), Louis en 1671, Claude en 1673 (Floquet ?), François en 1681, Bernard en 1706-1707 (du Fournieux ?),

L'étude du registre permet encore de relever les noms d'une bonne trentaine de religieux cisterciens provenant d'une vingtaine de monastères et de passage à Cadouin. Ce sont en adoptant un ordre alphabétique pour leurs abbayes :

Berdoues (diocèse d'Auch)

28 septembre 1690 Armand Nourit

Matthieu La Serre

Bonaigue (diocèse de Limoges)

29 mars 1682 Philippe de Peyrussat, abbé.

Bonneval (diocèse de Rodez)

1 juillet 1664 Pierre Roger

21 avril 1665 Louis Degua

Jean Bonnal, oblat

2 février 1666 François Suaut

Bonlieu ou Carbon-Blanc (diocèse de Bordeaux)

10 mai 1676 Etienne de Ligny, prieur, profès de Jouy l'Abbaye

11 mai 1680 Etienne Borelly

18 septembre 1690 Benoit Fermat

Bouillas (diocèse d'Auch)

20 Août 1681 François de Paule Curels, abbé

Cîteaux (diocèse de Dijon)

10 mai 1674 Philibert Mouchevaire

Dalon (diocèse de Limoges)

26 juillet 1694 Bernard Barbier

Faize (diocèse de Bordeaux)

8 septembre 1668 Bernard Larue

5 mai 1669 N...Boysset

25 octobre 1681 Antoine Revel, convers

8 septembre 1682 Joseph Croisier

16 avril 1684 Joseph Boutet

9 septembre 1699 N... Gérardin
Fontguilhem (diocèse de Bazas)
 7 juillet 1674 Jean Dalibert, prieur
 24 mai 1670 Bernard Minatte

Foucarmont (diocèse de Beauvais)
 26 avril 1667 Nicolas Bonnet
Gimont (diocèse d'Auch)
 9 septembre 1668 Bathélemy Lacaze, docteur en théologie, prieur
 15 septembre 1669 Louis Pevès
 9 septembre entre 1684 et 1687 G. Favève
 Guillaume Olivier

Grandselve (diocèse de Toulouse)
 13 septembre 1663 Antoine Soulier
 Etienne Ricaumon
 15 septembre 1669 Bernard Laroussie

La Merci-Dieu (diocèse de Poitiers)
 24 août 1669 N...Delouche
La Rode (diocèse de Castres)
 27 mai 1683 Jacques Vignial
Le Pin (diocèse de Poitiers)
 12 1708 Bernard du Fournieux

Nisors (diocèse de Toulouse)
 27 mai 1683 signature illisible du prieur, profès de Gimont

Pontaut (diocèse d'Aire)

10 juin 1696 Dominique Rivau

Saint Léonard de Chaumes (diocèse de Saintes)

Jean Reynaud, prieur de Sainte Luce (?)

Silvanès (diocèse de Rodez)

Olivier Guillaume, prieur, profès de Cîteaux, vicaire général de la province de
 Bordeaux (déjà vu à Gimont ?)

Valette (diocèse de Tulle)

26 septembre 1683 Pierre Louis Brun

Un frère François Dupré, cistercien, figure en outre le 6 avril 1667 mais il n'indique pas son monastère. On aura relevé que parmi ces inscrits se trouvent des noms d'abbés et de prieurs. Aucun de tous ces religieux inscrits ne précise le motif de son passage

qui nous eût fort intéressés : transit vers une autre abbaye ?, pèlerinage au Suaire ? désir de voir vivre un monastère de l'E.O. ?

Afin de ne rien omettre on ne peut passer sous silence l'inscription de quelques religieuses cisterciennes. Ce sont, le 20 septembre 1684 soeur Marie de La Prée du monastère de Saint Bernard au diocèse de Bayonne ; le 18 septembre 1690, dame Gabrielle d'Ever et dame Andrée de La Sale, professes de Notre-Dame de Salenques << dans la ville de Toulouse >> .

Enfin je me trouve confronté ici aussi à une énigme. Pourquoi ne trouve-t-on aucun nom de moines des deux autres abbayes périgourdines : Notre-Dame de Peyrouse ou Notre-Dame de Boschaud ? Il est vrai que, dans l'une comme dans l'autre, le nombre des religieux était extrêmement réduit à la même époque. Peut-être faut-il avancer une autre explication comme nous allons le dire en parlant des diocèses d'origine des pèlerins du Suaire.

Car, s'il n'est pas étonnant de constater l'aire étendue de la dévotion au Suaire en relevant le lieu de provenance des cisterciens puisqu'après tout Cadouin appartenait à leur Ordre, il est plus révélateur de signaler les diocèses d'où arrivent les pèlerins non-cisterciens qu'ils soient religieux, religieuses, prêtres séculiers ou tout simplement pieux laïcs.

Ce sont les diocèses de:

Agen	Bordeaux	Limoges	Tulle
Angoulême	Clermont	Lombez	Vabre
Auch	Comminges	Périgueux	
Bayonne	Condom	Sariat	
Bazas	La Rochelle	Toulouse	

Il faut noter que ces diocèses n'ont pas tous une place réservée dans le registre ; je veux dire ni en-tête ni ongles marginaux attirés. Seuls quelques pèlerins ont fait suivre leur nom de celui de leur paroisse ou de leur diocèse ; ceux-ci sont donc inégalement représentés. Il est étonnant par ailleurs que le diocèse de Périgueux n'ait pas de place spéciale, les rares pèlerins de ce diocèse étant isolés ou noyés au sein d'autres groupes. Mutilation du registre ou existence de registre spécial à présent disparu ? Il serait choquant que ce diocèse, ayant manifesté au long des siècles une dévotion dont nous connaissons quelques traces émouvantes, ait brusquement cessé ses pèlerinages. Il en va de même pour le diocèse de Sariat auquel appartenait l'abbaye ; les pèlerins diocésains connus le sont par leur inscription relevée sous le titre de Cadouin. Comment peut-on imaginer le seul instant, par exemple, que dom Pierre Mary dont la dévotion nous est par ailleurs bien connue ne se soit pas inscrit quelque part lui-même sur un registre ?

On trouve en effet ce qui concerne Cadouin et La Salvetat en trois endroits du registre, à savoir pages 2 à 4 incluse et pages 51 à 55 incluse mais ce sont surtout les pages 29 à 34 incluse qui méritent une étude spéciale quoique rapide. Elles concernent en effet une mission prêchée par quatre PP. Lazaristes de Sarlat à l'issue de laquelle ces religieux s'inscrivirent à la Confrérie imités par le P. Bernard du Fournieux, religieux cistercien du Pin que l'on retrouve à Cadouin par la suite, et par le P. François Blondon, curé de La Salvetat. A leur suite figurent les signatures des personnes ayant assisté à la mission et qui, en très grosse majorité, proviennent de la région quand ce n'est pas du bourg de Cadouin lui-même. On y voit figurer des personnes d'Alles, Bigarroque, Cabans, Calès, Clermont, Cugnac, Beaumont, Bertric, Chansac, Limeuil, Nanteuil, Pontours, Marcillac, Pareyrac, Molières, Saint Amand de Belvès, Sarlat, Villeréal, et quelques-uns des diocèses d'Agen, d'Angoulême et de Cahors.

Ceci nous amène à nous demander quelle était l'origine sociale de ces pèlerins. Leur profession est très rarement indiquée sauf en ce qui concerne les prêtres ou les personnes religieuses. Un seul évêque est inscrit : le 2 avril 1677 en effet dom Pierre Mary enregistre << *Mgr l'illustrissime et Révérendissime messire Jacques de Matignon, évêque et seigneur de Condom* >> ; c'est d'ailleurs la seule mention pour ce diocèse.

Plusieurs prêtres s'enrôlent, venus d'horizons divers :

-le 21 avril 1663 << *maistre Jean Bacon prestre et curé de Cabans, docteur en théologie* >>.

-le 30 mai 1663 Etienne de La Mote curé de Pansols

-le 30 avril 1667 Jean Jacques Binesse curé de Tayac (Jayac ?)

-le 17 octobre 1667 Gabriel Laroque chantre de la collégiale de Brive

-le 30 août 1668 Jean Dados prêtre bénéficiaire de Saint-Michel de Bordeaux

Pierre Lhoste curé de Puisseguin en Bordelais

le 12 septembre 1669 messires Laudes et Brousse prêtres du diocèse de Toulouse

-le 1670 Jacques Salviac de la paroisse Saint-Martin de Brive

Antoine Salviac, recteur de Sainte-Ursule de Brive

-le 12 juin 1672 Jean Baile curé de Barriac au diocèse de Clermont

-le 8 septembre 1672 Auger Royt prêtre bénéficiaire de la collégiale Saint-Michel de Bordeaux, bachelier en théologie

-le 11 septembre 1672 messire Sébastien Vagué prêtre du diocèse de Comminges

-le 11 septembre 1681 messire Jean Laserre prêtre et curé de Lerm et Gualade, diocèse de Bazas

-le 21 avril 1686 le curé de Naillac, diocèse de Périgueux

-le 10 novembre 1697 Etienne Reynaud curé de Croix-Chapeau qui inscrit :

Mr l'abbé du Colombier

Mr le prieur d'Aytre

Mr le curé de Saint Nicolas

Mr le curé de Clavelle

Mr le curé de Saint-Rogatien

tous du diocèse de La Rochelle. \

- le 11 août.....Antoine Extremer chanoine d'Auteford (?)

Les religieux de divers ordres ne sont pas en reste. Une place particulière doit être réservée au << frère Vincent Josse professeur en théologie dans l'abbaye de Cadouin religieux de l'ordre des FF. Prescheurs et fils du couvent de Saint-Emilion >> qui s'inscrit le 16 avril 1684. On relève encore :

-trois bénédictins :

le 27 mai 1665 Pierre Dufranc de l'ordre de Cluny et prieur de Peyrusse-Grande

le 27 mai 1673 le Père Harie religieux de Saramon, diocèse d'Auch

le 18 août 1674 Claude Debenaud de Brive

-un capucin :

fr. Pierre Cassagnac inscrit par sa mère, de Bordeaux, le 8 septembre 1672

-un augustin :

le 9 septembre 1674 fr. François Dubetz de la province de Guyenne et Toulouse

-un franciscain :

le 21 avril 1679 fr. Lictérieux << de l'ordre des FF. Mineurs de la province d'Aquitaine et couvent de Périgueux, natif du diocèse de Bazas >>

-un chanoine régulier :

le 10 juin 1696 Mr Lepega prévôt de Beaumont, ordre de Saint Ruf, diocèse de Vabres

-quatre Lazaristes :

le 12 1708 NHannequin

N....Berger

Jean-François Paillet

Antoine Delpech

tous les quatre de leur maison de Sarlat et inscrits à la suite d'une mission sur laquelle je vais revenir.

-deux religieux d'appartenance inconnue :

le 29 mai 1673 dom Bernard Dayma
dom Ignace Bertier

Certains de ces religieux ne seraient-ils pas venus à Cadouin pour prêcher quelque retraite ou récollection ?

Pour être moins nombreuses à s'inscrire les religieuses ne doivent pas pour autant être passées sous silence. On relève :

- des ursulines :

1668 soeur de Saint Jean de La Rochemaurin
soeur de la Nativité de Vielbans, toutes de Brive
le 1 janvier 1674 soeur de Sainte Cécile de Salegourde, de Brive
le 20 avril 1676 Madame de Montaigne, supérieure
Madame Jofreton
Madame David, toutes trois du couvent de Libourne

-des fontevristes :

1687 soeur Jacqueline de Saint-Martin
soeur Magdeleine du Manem
soeur Anna Castanville, toutes du diocèse d'Agen

-des << *servantes de Jésus et Marie* >> :

le 24 mai 1684 Jeanne Raban
Marguerite Goterie, de la paroisse Saint-Eloi de Bordeaux

-des religieuses d'appartenance non précisée :

soeur Marie de Taillade
dame Jeanne de Sensat
Suzanne Langlade
Marie Bourguières
Cécile de Roche
Marguerite de Sangrève
Jeanne de Poudet

Marguerite de Gabriel, toutes du diocèse d'Agen .

Nul ne s'étonnera si je dis que la très grosse majorité des inscriptions au registre concerne des laïcs, hommes ou femmes. La plupart d'entre eux n'ont pas indiqué leur profession. Du nombre important de leurs adhésions émergent pourtant quelques notations. On relève notamment :

-Quelques artisans :

Jean Verdun, maître tailleur de Gimont ; Antoine Alvise, maître imprimeur de Brive ; André Moissonier , chirurgien d'Aupontville, diocèse de Toulouse ; deux sacristains Pierre Tardieu et Jean Ligar.

-Quelques marchands:

Jean Rivière de Brive ; Jacques Lagueyrie du même lieu ; François Chaboby de Bordeaux

-Quelques bourgeois :

Pierre Rousseu de Limoges, sa femme Quitterie Gérardin et leurs cinq enfants de la paroisse Saint-Michel des Lions ; André Bazas de Bordeaux ; Louis Cibot de Limoges.

-Quelques hommes de loi :

Jean Lagardère, notaire royal, du diocèse de Bazas ; N...Benoist, avocat du roi, du diocèse de Limoges ; Nicolas Lindonne, sénéchal d'Hautefort ; Pierre Demolins, juge de Chanac et notaire , du diocèse de Brive ; François Rousseau notaire, du diocèse de Limoges ; Bernard Bret, avocat au Parlement de Bordeaux ; Pierre du Bordier, avocat à Riom ; N...David, avocat en la cour à Libourne, sa femme Jeanne Belliquet et leur famille ; Elisabeth Française de Capelle, femme du juge de Beaumont s'inscrit seule.

-Quelques hauts magistrats :

Philippe Martin, conseiller du roi, lieutenant en la sénéchaussée de Riom et secrétaire du roi en la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, sa femme damoiselle Claude du Johannet et leurs deux enfants ; Jacques Duval, conseiller au Parlement de Bordeaux, baron de Sertis et son secrétaire Pierre Roux ; Amaud de Rolland, conseiller du roi en son Parlement de Bordeaux avec son épouse ; Thomas David, président au présidial de Libourne et sa femme Catherine Limouzin ; N...Demay, président au présidial de Libourne, sa femme et leur famille ; Yvette de Geneste s'inscrit en tenant à préciser qu'elle est fille de Mr le doyen du Parlement de Guyenne, lui-même frère de Mr de Sales, conseiller en la Cour des Aides

Quelques membres de la noblesse:

Il semble n'y avoir aucun doute en ce qui concerne par exemple les suivants : Jean Maroch, écuyer, sieur de la Béamaise, garde de Monseigneur de Saint-Luc lieutenant

général pour le roi de sa province de Guyenne ; noble Jacques Léotard, sieur du Manem, et sa femme, << *aussy sa fille noble demoiselle de Lamarque* >>. De même pour les femmes de la noblesse : noble Gabrielle de Saint-Martin, noble Françoise de Saint-Martin ; damoiselle Catherine de Paty, veuve de feu Mr Joseph de Martin, sieur de Moucay ; Catherine de Paty dame de Xaintou et demoiselle Charlotte de Paty ...etc..En fait, ils devaient être nombreux à venir à Cadouin ; ils en avaient plus que d'autres et la possibilité et le loisir. Pourtant, de même que les artisans ont rarement fait suivre leur nom de la mention de leur art, bien peu ont mentionné clairement leur appartenance à l'ordre privilégié. Chacun pourrait donc allonger leur liste au gré de ses connaissances personnelles : par exemple en ce qui me concerne pourrais-je y ajouter sans risque les d'Aydie de Bernardières ou les de Sainte-Aulaire. Mais pour tant d'autres la particule n'est pas un signe suffisant de noblesse pas plus que la qualité de demoiselle pour les personnes du sexe ; comment se pourrait-il qu'il en existât autant pour Cadouin comme on peut le constater dans la liste des fidèles de la mission ? Une recherche sérieuse aurait demandé des mois et seuls pourraient la faire des historiens locaux.

Il est permis de se demander à quelle occasion les inscriptions étaient prises. Dans certains cas le doute n'est pas permis ; il s'agit d'une mission ou d'un pèlerinage collectif : une même écriture relève le même jour les noms de tous les présents. Des homonymies fréquentes donnent à penser que certains inscrits mettaient à profit spirituel leur visite à un moine parent ou à un moine ami. Enfin il arrive fort souvent qu'un pèlerin tienne à inscrire un ou plusieurs membres de sa famille absents en signalant parfois et leur absence et leur accord préalable.

L'inscription au registre requérait-elle une cotisation ou un don volontaire non tarifé ? Il paraît bien que la formule ait été la seconde. L'un promet un cierge ; un autre un cierge et cinq sols . Deux incrits, dont le frère Joseph d'Arodes promettent le même jour << *un escu blanc* >> chacun ; mais deux autres donnent chacun un liard sur la même page ; ailleurs on trouve un don de cinq sols. Tel autre donne huit sols << *pour quatre* >> mais ne précise pas pour quatre quoi ; s'agit-il de personnes ou d'années ? ; enfin le 9 mai 1707 une note hors-texte indique << *reçu 35 sols* >> mais il y a eu ce jour-là neuf inscriptions ; faut-il diviser ? L'offrande la plus émouvante de toutes est bien sûr celle d' << *une juppe brune estimée dix écus* >> ; on a au-dessus ajouté ces mots : << *dont on a doublé le saint Suaire* >>.

On doit se demander quels sentiments animaient ces pèlerins qui s'inscrivaient à la Confrérie. Pour tous la croyance à l'authenticité du Suaire était évidemment très forte. On ne met pas en doute que le monastère ne l'ait gardé depuis plusieurs siècles : << *la présente abbaye de Cadouin a l'honneur de (le) conserver depuis six cents ans* >> écrit quelqu'un ; de son côté, un habitant de Cadouin, Gaston Pansier, déclare s'enroler en la confrérie de saint Louis, restant fidèle à la tradition du passage de ce saint roi dans son bourg. Tous sont

persuadés qu'il s'agit bien du suaire du Sauveur ; un moine parlant de cette relique évoque les << unguents dont elle est teintele sang très adorable qui a découlé de son saint corps >> Aussi ne sommes-nous point étonnés de voir les pèlerins parler de l' <<adorable relique >> d'une << précieuse relique >>, d'un << sacré dépôt >>, d'un << précieux trésor >>Les expressions employées par certains sont un témoignage évident de profonde vénération.On relève les qualificatifs de saint, de très saint, de saint et adorable, et même une fois de sacrosaint. Je relèverai plus loin des témoignages encore plus explicites.

Pour cinq de ces pèlerins le motif de leur passage est clairement signifié ; ils sont venus accomplir un vœu :

-Le 14 août 1669 toute la famille de Vinial du diocèse de Clermont, soit huit personnes, se disent inscrites pour cela bien que les circonstances du vœu ne soient pas précisées.

Pour les quatre autres cas il s'agit d'une guérison :

-<< Me Pierre Dufranc religieux de l'ordre de Cluny et prieur de Peyrusse-Grande après avoir perdu la parole, la connaissance, la vue, louye et toutes les puissances du corps et de l'âme, ayant été voué au Saint Suaire de Cadouin déclare quil seroit revenu ce mesme instant a luy et recouvert toutes ses puissances et, étant revenu en convalescence, se seroit transporté audit lieu pour accomplir son vœu et, après avoir dit la sainte messe, se seroit voulu enroller a la sainte confrérie du Saint Suaire qui repose en ce lieu. Fait à Cadouin ce 27^e may 1665. En foy de quoy a signé Dufranc prieur de Peyrusse déclarant et confrère >>

De même un autre bénédictin :

-<< Le 27^e du mois de may mil six cent soixante treize je soussigné religieux de Saramon ordre de Saint-Benoît me suis enrollé en la confrérie du Saint Suaire estant venu ce mesme jour pour accomplir un vœu quon avoit fait pour moy estant malade à toute extrémité. En foy de quoy me suis signé ledit an et jour dans la sacristie de Cadouin .Harie religieux de Saramon >>

Les vœux dont le récit précède avaient été exprimés par l'entourage de ces deux moines.Voici deux autres témoignages, ceux-ci de pèlerins auteurs propres de leur promesse -<<Le 16 du mois d'avril.....a esté enrollé sr Jean Deux en la confrérie du Saint Suaire pour accomplir un vœu qu'il avoit fait dans sa maladie. En foy de quoy laït signé >>

-<< Le 9 may 1707 a été reçue dans la confrérie du Saint Suaire demoiselle Françoise de La Combe de la paroisse de Quancon en Agenois en reconnaissance de la grâce que Dieu luy a fait de luy rendre la santé qui étoit au dernier danger après avoir fait son vœu au Saint Suaire. En foy de quoy elle a signé >>.C'est cette personne qui offrit la jupe brune dont il a été parlé .

Les motifs spirituels invoqués par les laïcs désireux de s'inscrire sont fort divers. Écoutons-les :

-L'un dit que *<< c'est pour demander à Dieu les grâces qui luy sont nécessaires pour vivre et mourir dans son amour >>*; un autre se contente de copier la même formule à sa suite. Même requête chez un autre : *<< pour demander à Dieu les grâces qui luy sont nécessaires pour vivre et mourir dans l'amour de Dieu >>* ; rien d'original non plus chez celui qui écrit : *<< pour demander à Dieu qu'il luy donne le secours de sa grâce >>* à moins que l'on ne veuille voir dans ces formules quelque sentiment janséniste. Tout semble plutôt se passer comme de nos jours où l'on feuillette parfois les livres d'or avant d'écrire sa propre pensée qui n'a souvent rien de vraiment personnel.

Des pèlerins demandent à Dieu *<< la conservation de leur famille et la conversion de leurs moeurs >>*.

Plusieurs évoquent la communion des saints soit qu'ils souhaitent, en s'inscrivant, participer aux mérites des moines de Cadouin soit partager ceux de tous les confrères : un couple s'inscrit *<< pour ...participer aux suffrages concédés par les souverains pontifes >>* ; une famille s'enrole *<< dans la confrérie du Saint Suaire de Notre-Seigneur établie par les souverains pontifes pour participer aux suffrages et prières de l'ordre conformément aux sentiments des chapitres généraux dudit ordre >>* ; un dernier *<< pour avoir part à toutes les prières de la communauté >>*. Jusque là rien de bien original mais il convient en revanche de citer entièrement la dictée personnelle d'une femme de Cadouin qui inaugure des pages consacrées à cette localité : *<< Ce 20 may 1663 Marguerite Raiac habitante aussi bien que native dudit bourg s'est présentée devant l'autel de Notre-Dame de Cadouin et ayant fait sa prière au Tout-Puissant, menée du Saint Esprit a demendé instamment aux Révérends Pères à ce qu'ils luy pleussent de la recevoir dans l'illustre confrairie du saint et adorable suaire de Notre Sauveur Jésus-Christ et a été admise à la plus grande gloire de Dieu et de sa sainte Vierge et Mère >>*

De tous les prêtres ou religieux que nous avons rencontrés dans le registre, les cisterciens seuls ont exprimé leurs sentiments d'une façon plus prolixe que celle des laïcs bien qu'ils traduisent les mêmes motifs spirituels que ceux-ci. Le frère Antoine Revel, convers, *<< a demandé très humblement qu'on luy fit la grâce de l'aggréger à la confrérie >>* ; un autre *<<espérant que par les mérites de cette pretieuse relique et par les unguents dont elle est teintée il guérira les playes de mon âme et que par ceux du sang très adorable qui a découlé de son saint corps il satisfera pour moy au tribunal de la justice divine ce que jespère de sa miséricorde infinie >>* . Sur la même page que celui-ci deux autres moines se sont inscrits et leur rédaction s'est inspirée de la précédente : *<< espérant par les mérites de se mesme Saint Suaire obtenir toutes les grâces et bénédictions nécessaires pour passer cette*

vie heureusement >> ; un autre encore : *<<espérant... recevoir les grâces nécessaires à mon âme lesquelles seules sont les véritables richesses de cette vie comme la gloire l'est aux bienheureux >>* ; deux moines, respectivement à un an et deux ans de distance, se sont contentés de copier mot à mot la phrase ci-dessus. On peut encore relever : *<< espérantobtenir de Dieu des grâces particulières pour le salut de mon âme >>* ou encore : *<< espérant recevoir les grâces et bénédictions qui me sont nécessaires pour passer heureusement le pèlerinage pour ensuite jouir des délices qui nous prépare la haut au ciel >>* Le seul texte original est celui du prieur de Cadouin, ancien prieur de Saint-Léonard-des-Chaumes qui rédige comme une petite synthèse de tous les motifs exprimés, qu'ils émanent de laïcs ou de religieux : *<< me suis mis dans la Confrérie du Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ dont jay l'honneur d'être le gardien pour estre participant aux prières et bonnes oeuvres de tous les frères et soeurs de ladite Confrérie et mériter le pardon de mes péchés par un respectueux attachement tout particulier à cette adorable relique >>*. Le même jour une femme se fait inscrire dans la confrérie *<< pour les raisons cy dessus exprimées >>* et, quelques mois plus tard, ce même prieur inscrira tout un groupe de La Rochelle *<< pour les memes fins et raisons que dessus >>*.

Dom Pierre Mary décéda à Cadouin le 5 mars 1696. Sa mort marqua la fin des abbés réguliers ; l'abbaye retomba en commende jusqu'à sa suppression. Cette année-là, le 10 juin 1696, le P. Antoine Fondary était prieur : à ce titre, il inscrivait quelqu'un sur le registre. Or, ce même jour, le P. Guillaume Olivier, prieur de Silvanès et vicaire général de la province de Bordeaux, se trouvait à Cadouin où il s'inscrivait lui-même. Il est permis de penser avec quelque vraisemblance qu'il était venu y faire la visite canonique. Quoiqu'il en soit, l'année suivante, le 26 mai 1697, on relève le nom d'un nouveau prieur, le P. Ambroise Le Meignan, ancien prieur de Saint Léonard des Chaumes, qui s'inscrit à son tour comme prieur de Cadouin ; quelques mois plus tard il enrôlera un nombre important de personnes. C'est dire que, sous ces deux prieurs, la dévotion au Suaire ne subit aucune éclipse jusqu'au 1711 où est écrite la dernière inscription du moins pour ce recueil. Un autre ou d'autres registres furent-ils ouverts par la suite ? ; je l'ignore.

Au terme de cet essai je ne peux me déclarer entièrement satisfait. Pour tirer le plus grand parti du registre il eût fallu en chiffrer toutes les données possibles: par exemple celles qui concernent les habitants de Cadouin et de La Salvétat ou encore les dates d'inscription qui pouvaient coïncider logiquement avec les fêtes du suaire ou les ostensions. Peut-être aussi la confection d'une table onomastique eût-elle facilité des recherches ultérieures ? Quelqu'un de plus doué que moi dans le maniement d'un ordinateur ou la mise au point de statistiques pourrait s'en charger s'il y trouve quelque intérêt personnel ou quelque utilité pour d'autres. Quant à moi, étant donné le genre particulier du document, ce

n'étaient pas ces analyses qui me paraissaient le plus importantes. J'avais d'abord à coeur d'y relever les noms des cisterciens, moines ou novices, qui avaient vécu ou étaient passés à Cadouin durant ce demi-siècle. Je désirais connaître l'aire de rayonnement de la dévotion au Suaire et déterminer les classes sociales qui en étaient pénétrées. Je voulais souligner les motifs spirituels qui animaient les pèlerins et les pousser à s'inscrire et, du même coup, mettre en lumière un petit aspect de la piété populaire de l'époque. Même si le résultat n'est pas aussi important que je l'espérais, la recherche elle-même ne m'a pas déçu.

L.GRILLON



Fig. 1